



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Modification du règlement communal sur la circulation:

Introduction d'un sens unique – Rue Brill à Hobscheid

Lors de sa séance du 10 novembre 2022, le Conseil Communal a, à l'unanimité des voix, voté une modification du règlement communal sur la circulation de l'ancienne commune de Hobscheid du 24 février 2006, tel qu'il a été modifié et complété par la suite.

La décision communale en question a été approuvée par le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics le 13 février 2023 et par la Ministre de l'Intérieur le 22 février 2023.

La modification en question a la teneur suivante :

Ajout à l'article 1/1/1: Accès interdit, le point suivant :

SECTION DE HOBSCHIED

2)	rue Brill	à partir de la maison no. 13 jusqu'à la rue d'Eischen, exceptés cyclistes signalé par les panneaux additionnels modèle 5a respectivement 6c autorisant l'accès aux cyclistes
----	-----------	--

Eischen, le 03 MARS 2023

Pour le Conseil Communal,

Le Secrétaire

Paul Reiser

Le Bourgmestre

Serge Hoffmann



Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Modification du règlement communal sur la circulation:

Limitation de la vitesse maximale autorisée à 30 km/h – Kempemillen, Hobscheid

Lors de sa séance du 10 novembre 2022, le Conseil Communal a, à l'unanimité des voix, voté une modification du règlement communal sur la circulation de l'ancienne commune de Hobscheid du 24 février 2006, tel qu'il a été modifié et complété par la suite.

La décision communale en question a été approuvée par le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics le 13 février 2023 et par la Ministre de l'Intérieur le 22 février 2023.

La modification en question a la teneur suivante :

Ajout à l'article 1/8/1/1: Limitation de la vitesse maximale autorisée à 30 km/h, le point suivant :

SECTION DE HOBSCHIED

24)	Rue Kempemillen	Sur toute sa longueur
-----	-----------------	-----------------------

Eischen, le 03 MARS 2023

Pour le Conseil Communal,

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Modification du règlement communal sur la circulation:

Emplacement de stationnement pour personnes handicapées – rue Hënneschtgaass à Hobscheid

Lors de sa séance du 10 novembre 2022, le Conseil Communal a, à l'unanimité des voix, voté une modification du règlement communal sur la circulation de l'ancienne commune de Hobscheid du 24 février 2006, tel qu'il a été modifié et complété par la suite.

La décision communale en question a été approuvée par le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics le 13 février 2023 et par la Ministre de l'Intérieur le 22 février 2023.

La modification en question a la teneur suivante :

Ajout à l'article 4/4/2: Stationnement interdit, excepté personnes handicapées, le point suivant :

SECTION DE HOBSCHIED

3)	Rue Hënneschtgaass	1 emplacement (rond-point)
----	--------------------	----------------------------

Eischen, le 03 MARS 2023
Pour le Conseil Communal,

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu